

COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL GUIERS
Parc d'Activités Val Guiers – 585 route de Tramonet
73330 BELMONT-TRAMONET

DEPARTEMENT DE LA SAVOIE
Arrondissement de Chambéry

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-six novembre, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au siège de la Communauté de Communes sous la présidence de Monsieur Paul REGALLET, Président.

Nombre de Conseillers :

En exercice : 36 Quorum : 19

Présents : 27

Ayant donné un Pouvoir : 03

Absents : 06

Ne prenant pas part au vote : 0

Votants : 30

Résultat du vote :

Abstention : 0

Suffrages exprimés : 30

Pour : 30

Contre : 0

**Majorité absolue des suffrages
exprimés : 16**

Secrétaire de séance :

Georges CAGNIN

Date de la convocation :

19/11/2024

27 présents : *Avressieux* : MM. REGALLET Paul, WALLE Olivier. *Belmont-Tramonet* : Mme BOURBON Marie-Christine. *Champagneux* : Mme SAUNIER Elise, M. CAGNIN Georges. *Domessin* : Mmes ANDRE Valérie, HERRAULT Françoise, MADELON Caroline, M. LESAGE Claude. *La Bridoire* : Mmes BEGUIN-BECHEROT Nathalie, JOURDAN Véronique, MM. BERTHIER Yves, VITTOZ Philippe. *Pont de Beauvoisin* : Mmes FERRARI Myriam, YACONO Céline, MM. BERTHOLLIER Christian, LECOCQ Pascal, LOMBARD Daniel, PEYSSONNERIE Daniel. *Rochefort* : M. ARGOUD Yves. *Saint Béron* : Mme VERRIER Muriel. *Saint Genix-les-Villages* : Mmes COUDURIER Françoise, MESTRALLET Nadège, PICARD Marie-France, MM. DREVET-SANTIQUÉ Jean-Pierre, PARAVY Jean-Claude. *Sainte Marie d'Alvey* : / . *Verel-de-Montbel* : M. CEVOZ-MAMI Christian.

03 Pouvoirs : M. PERROT Alain à Mme VERRIER Murielle, M. PERSON Philippe à M. ARGOUD Yves, M. REVEL Daniel à M. PARAVY Jean-Claude.

06 Absents : M. BILLON Pierre, M. GONARD Xavier, Mme LABBAY Catherine, M. PICHE Barthélémy, M. PUGNOT Bertrand, M. VERGUET Nicolas.

OBJET : DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N°3 – BUDGET PRINCIPAL

Les éléments suivants sont indiqués à l'Assemblée :

Une décision modificative budgétaire doit être réalisée sur le budget principal pour les motifs suivants :

- Opération 1711 (Via Rhôna) : Des écritures techniques doivent être réalisées afin de basculer les études en cours du chapitre 20 au chapitre 21. Il s'agit d'écritures comptables classiques à réaliser une fois les travaux commencés ou terminés.
- Opération 17113 (Terrasse du Guiers) : Des écritures techniques doivent être réalisées afin de basculer les études en cours du chapitre 20 au chapitre 21. Il s'agit d'écritures comptables classiques à réaliser une fois les travaux commencés ou terminés.
- Opération 44 (Clic et Ressources – Phase 2) : Des écritures techniques doivent être réalisées afin de basculer les études en cours du chapitre 20 au chapitre 21. Il s'agit d'écritures comptables classiques à réaliser une fois les travaux commencés ou terminés.

- Opération 45 (Voirie Contin) : Des écritures techniques doivent être réalisées afin de basculer les études en cours du chapitre 20 au chapitre 21. Il s'agit d'écritures comptables classiques à réaliser une fois les travaux commencés ou terminés.

Les virements de crédits suivants sont donc proposés à l'Assemblée :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-2126-1711-01 : PORTE ENTREE VIARHONA	0.00 €	166.83 €	0.00 €	0.00 €
D-21313-44-01 : CLIC & RESSOURCES - PHASE 2	0.00 €	64 319.03 €	0.00 €	0.00 €
D-2151-45-01 : TRAVAUX ZAE DU CONTIN	0.00 €	17 310.41 €	0.00 €	0.00 €
D-2152-1711-01 : PORTE ENTREE VIARHONA	0.00 €	34 025.76 €	0.00 €	0.00 €
D-21735-17113-01 : TERRASSE DU GUIERS	0.00 €	278.75 €	0.00 €	0.00 €
R-2031-1711-01 : PORTE ENTREE VIARHONA	0.00 €	0.00 €	0.00 €	33 884.80 €
R-2031-44-01 : CLIC & RESSOURCES - PHASE 2	0.00 €	0.00 €	0.00 €	64 000.46 €
R-2031-45-01 : TRAVAUX ZAE DU CONTIN	0.00 €	0.00 €	0.00 €	17 043.00 €
R-2033-1711-01 : PORTE ENTREE VIARHONA	0.00 €	0.00 €	0.00 €	307.79 €
R-2033-17113-01 : TERRASSE DU GUIERS	0.00 €	0.00 €	0.00 €	278.75 €
R-2033-44-01 : CLIC & RESSOURCES - PHASE 2	0.00 €	0.00 €	0.00 €	318.57 €
R-2033-45-01 : TRAVAUX ZAE DU CONTIN	0.00 €	0.00 €	0.00 €	267.41 €
TOTAL 041 : Opérations patrimoniales	0.00 €	116 100.78 €	0.00 €	116 100.78 €
Total INVESTISSEMENT	0.00 €	116 100.78 €	0.00 €	116 100.78 €
Total Général		116 100.78 €		116 100.78 €

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRES EN AVOIR DELIBERE,
Par 30 voix pour ; aucune voix contre ; aucune abstention,

- **APPROUVE ET AUTORISE** la décision modificative telle que présentée ;
- **MANDATE** le Président pour faire le nécessaire et pour signer tous les documents utiles à la mise en œuvre de cette délibération.

Le Président,

-Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la Collectivité.

-Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

Publié et transmis en Préfecture le 05/12/2024,

Le Président,
Paul REGALLET



Le secrétaire de séance
Georges CAGNIN